



Obligation du locataire chaudière

Par iocky17

Bonjour,

Mon propriétaire a souscrit à un contrat d'entretien pour la chaudière.

Quel est l'obligation du locataire pour l'entretien de la chaudière ?

Merci pour vis réponses

Par yapasdequoi

Bonjour

Le locataire doit faire procéder à un entretien annuel avec le chauffagiste de son choix et payer les menues réparations locatives selon le décret [\[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066148\]](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066148)<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066148>[/url]

Il n'a pas obligation de souscrire un contrat d'entretien.

Si le bailleur insiste pour faire intervenir son propre chauffagiste, via son contrat d'entretien, il ne peut mettre au débit du locataire que les charges récupérables selon ce même décret.